

Distinction

Autor(en): **L.H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **51 (1953)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

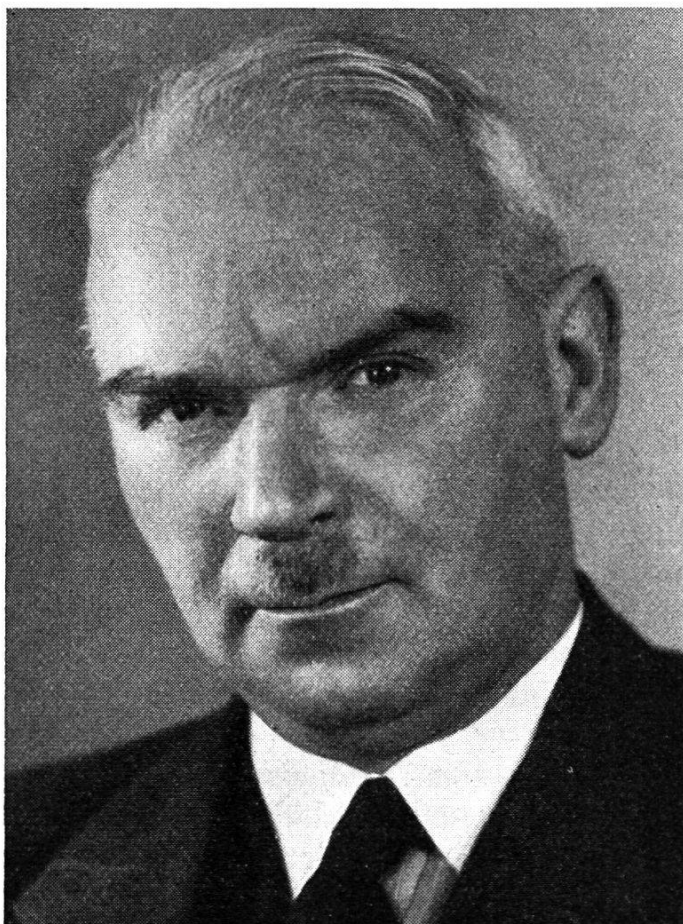
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DISTINCTION



L'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne vient de commémorer le centième anniversaire de sa fondation.

Lors de la cérémonie officielle du 13 juin 1953 au Théâtre municipal de Lausanne, présidée par M. le professeur Alfred Stucky, le très actif et compétent directeur de l'Ecole, le grade de docteur ès sciences techniques honoris causa a été conféré à douze personnalités suisses et étrangères. Au nombre de celles-ci, il nous est particulièrement agréable de relever le nom de M. Hans Härry, directeur fédéral des mensurations cadastrales à Berne.

M. Walter-K. Bachmann, professeur de géodésie et de photogrammétrie, chargé de présenter M. le directeur Härry, prononça l'allocution suivante:

«L'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a décidé de décerner le titre de Dr h. c. à Monsieur Hans Härry, ingénieur diplômé, directeur fédéral des mensurations cadastrales, en signe de reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à notre pays en introduisant de nouvelles méthodes de lever, notamment la photogrammétrie, en mensuration cadastrale.

En 1926 déjà, Monsieur H. Härry attira l'attention des géodésiens et géomètres sur les nouvelles possibilités qu'offrait la photogrammétrie. Grâce à son intervention, elle fut tout d'abord introduite pour l'établissement des plans d'ensemble qui servent de base à la carte nationale.

Les chambres de prise de vues et les appareils de restitution s'étant considérablement améliorés ces vingt dernières années, les méthodes de travail devinrent plus économiques et la précision alla en augmentant. Monsieur le directeur H. Härry suivit ce développement avec un intérêt soutenu et contribua beaucoup aux progrès réalisés en faisant des recherches et des expériences systématiques qui aboutirent finalement à l'établissement photogramétrique des plans cadastraux pour les zones d'instruction II et III. Nous ne pouvons mieux mettre en évidence les mérites de Monsieur le directeur H. Härry qu'en constatant que sans l'introduction de la photogrammétrie, la mensuration cadastrale n'aurait jamais pu être achevée complètement.

Pour terminer, nous voudrions encore souligner tout l'intérêt que Monsieur H. Härry a toujours porté à notre Ecole et lui en exprimer notre profonde reconnaissance.»

M. le directeur Stucky lut ensuite le texte du diplôme puis, avec ses félicitations et aux applaudissements de l'assistance, remit le parchemin à M. le directeur Härry.

Le nouveau docteur dit sa reconnaissance en ces termes:

«Au service de notre pays, j'ai simplement cherché à faire de mon mieux. Et si j'ai entrevu quelque possibilité de simplifier les travaux de mensuration, de rendre les tâches de nos géomètres et ingénieurs-topographes plus agréables et moins coûteuses, tout en respectant les exigences légales qui nous sont imposées, il était de mon devoir d'intervenir. L'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne a trouvé qu'en agissant ainsi j'avais réalisé quelque progrès. Je la remercie de la distinction qu'elle me décerne aujourd'hui; je remercie son distingué directeur et les professeurs de cette haute école. Et vous me permettez, à cette occasion, d'adresser une pensée de gratitude à mes professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale.

Jeunes étudiants, les idées qui mûrissent en vous pendant vos études vous donneront la force, quand vous les mettrez en pratique, de vous créer un vrai bonheur en agissant pour le bien de votre prochain et en contribuant à la prospérité et à la renommée de votre belle Ecole polytechnique.»

Nous sommes heureux et fiers de cette distinction, hautement méritée, et faisons part également à Monsieur le directeur Härry de nos félicitations les plus sincères.

Ls H.